

DELIBERATION
2022 - SEANCE DU 13 AVRIL 2022 - N° 06

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	10
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 06/04/2022

Présents : Madame **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, **PERIOT** Didier, **PILLET** Stéphane, Mme **SABOUREAU** Sophie

Absent ayant donné procuration : Madame **DEMONCEL** Sylvie a donné procuration à Madame BRANCHEREAU Carole.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Monsieur DUBOIS DE LA SABLONIERE Yann

**Affectation des résultats de l'exercice 2021 à reporter au
budget primitif 2022**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité du besoin de financement de la section d'investissement.

En vertu des articles R221-50 et R221-92, du Code Général des Collectivités Territoriales, à la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif, et doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2021**,
Constatant pour l'exercice **2021** les résultats de clôture suivants :

Excédent de fonctionnement 2021	381 123,22 €
Résultat 2021 en section d'investissement	- 9 998,66 €
Report du résultat 2020 en section d'investissement	61 830,61 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 47 628,00 €
	<hr/>
Solde d'exécution section d'investissement	4 203,95 €
Besoin de financement	0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter les résultats comme suit :

Affectation au RI 1068	0,00 €
Report en investissement au R 001	51 831,95 €
Report en fonctionnement au R 002	381 123,22 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

Certifiée exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 20 avril 2022

Publié ou Notifié
Le 20 avril 2022

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

